



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/24/1

ORIGINAL: français

DATE: 14 août 1990

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

**Vingt-quatrième session ordinaire
Genève, 18 et 19 octobre 1990**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Situation dans les domaines législatif, administratif et technique :
 - a. Exposés des représentants des Etats (Etats membres et Etats observateurs) et des organisations intergouvernementales
 - b. Renseignements réunis par le Bureau de l'Union sur la situation de la protection dans les Etats membres et de la coopération entre ces Etats (documents C/24/5, C/24/6 et C/24/7)
4. Compte rendu du Président sur les travaux des quarante et unième et quarante-deuxième sessions du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ce Comité
5. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1989 (document C/24/2); rapport complémentaire sur les activités durant les neuf premiers mois de 1990 (document C/24/3).

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, Genève, Suisse) et s'ouvrira le jeudi 18 octobre 1990 à 9 h 30.

6. Rapport du Secrétaire général sur sa gestion durant l'exercice biennal 1988-1989 et sur la situation financière de l'Union au 31 décembre 1989 (document C/24/4)
7. Rapport concernant la vérification des comptes de l'exercice biennal 1988-1989 (document C/24/4, annexe B)
8. Etat d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique (document C/24/9)
9. Préparatifs de la Conférence diplomatique de 1991 pour la révision de la Convention UPOV :
 - a. Projet de document destiné à servir de base de discussion de la Conférence (document C/24/11)
 - b. Projet d'ordre du jour provisoire (document C/24/12)
 - c. Projet de règlement intérieur provisoire (document C/24/13)
 - d. Projet de Notes et lettres d'invitation à la Conférence (document C/24/14)
 - e. Liste des Etats et des organisations dont l'invitation à la Conférence est proposée (document C/24/15)
10. Etat d'avancement des travaux du Comité technique et des Groupes de travail techniques (document C/24/10)
11. Calendrier des réunions pour 1991 (document C/24/8)
12. Reconnaissance de la compétence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (OIT) (document C/24/16)
13. Election du nouveau Président :
 - a. du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
 - b. du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
 - c. du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
 - d. du Groupe de travail technique sur les plantes potagères
14. Adoption du compte rendu des décisions
15. Clôture de la session

[Fin du document]